

Championnat départemental séniors du Codep 08 2026/2027

Le 20 septembre 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Autorisation

Le Codep 08 organise le championnat des Ardennes vétérans, pour la saison 2026/2027. Le tournoi est autorisé par la Ligue Grand-Est de Badminton (n°**2603054**). Il est régi par le Règlement Général des Compétitions (RGC), édité par la Fédération Française de Badminton (FFBaD), en vigueur au jour du Tournoi.

Ce règlement particulier précise et complète les dispositions du RGC. En cas de protestation, le RGC fait foi. Le juge-arbitre désigné a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement toute joueur ou joueuse ne respectant pas ce règlement.

Article 2 : Lieu

05 et 06/12/2026 à partir de 08h00 à Charleville et Vouziers

Article 3 : Juge-Arbitre et GEO

La juge-arbitre sera Frank Ledoux. Ses décisions seront sans appel.

Les GEO sera Cindy Lenoble et Arnaud Lebreton.

Article 4 : Conditions de participation

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses du Codep 08 licenciés FFBaD ayant l'âge requis.

Article 5 : Organisation

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses des catégories minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans. Les disciplines proposées sont SH, SD, DH, DD et Mx. L'inscriptions dans 3 disciplines sont ouverts à tous les joueurs.

Des tableaux, en fonction des catégories (N2/N3, R4/R5, R6/D7, D8/D9, P/NC), seront constitués par l'organisateur et proposés lors de l'inscription.

La formule poules + élimination directe est privilégiée. Toutefois, en cas d'un nombre de joueur ou joueuse trop faible, une poule unique sera créée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler un tableau dans le cas où il y aurait un nombre insuffisant d'inscrits.

L'ordre des matchs respecte, dans la mesure du possible, la numérotation initialement prévue.

Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre ou

du Comité Organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Tout compétiteur(trice) non présent sera déclaré perdant par WO.

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 15 points avec 2 points d'écart jusqu'à 21 points. Une pause au milieu du set peut avoir lieu lorsque l'un des 2 joueurs atteint 8 points.

Article 6 : Inscriptions

La fermeture des inscriptions est le jeudi avant le tirage au sort, soit 10 jours avant le tournoi.

Les inscriptions et le paiement se feront exclusivement sur Badnet.

L'ordre des inscriptions sera privilégié si le nombre de participant se révèle trop élevé. Maximum 32 joueurs par catégorie.

En cas d'un nombre trop faible d'inscription, le tournoi pourra être annulé.

Si l'inscription pose problème, contacter Hervé Vasseur au 06.42.89.02.34 ou à l'adresse e-mail : vasseur-ouin@orange.fr.

Article 7 : Droits d'inscription

L'inscription est de 12 € pour un tableau, 17€ pour 2 tableaux, 22€ pour 3 tableaux.

Article 8 : Tirage au sort

Celui-ci sera effectué le samedi 28/11/2026.

Article 9 : Déroulement

Le tournoi démarrera au minimum à 18h00. Les horaires seront précisés dans les convocations, ils peuvent être amenés à être modifiés en fonction du déroulement de la compétition et du nombre d'inscrits.

Chaque joueur ou joueuse doit venir se faire **pointer à la table de marque dès son arrivée ou utiliser le QR code à disposition à l'entrée du gymnase** afin de prouver sa présence à la compétition. Le pointage se fait au plus tard **30 minutes avant le premier match**. En cas d'absence en cours de tournoi, le joueur ou la joueuse doit venir en informer la table de marque et obtenir la validation du juge-arbitre.

A l'appel de son nom, le joueur ou la joueuse dispose de 3 minutes avant le début de son match.

Des feuilles vierges seront présentes sur le terrains pour inscrire le score du match. Les scores seront enregistrés à la table de marque sur des tablettes prévues à cet effet ou bien indiqués au GEO pour enregistrement .

Le temps de **repos minimum** entre 2 matchs consécutifs est fixé à **20 minutes minimum**. Il pourra être réduit en accord avec tous les joueurs ou joueuses concernés.

Article 10 : Volants

Les volants utilisés seront répartis en quantité équitables entre les joueurs ou joueuses. Les volants autorisés sont ceux inclus dans la liste des volants homologués sur le site de la FFBAD. En cas de litige entre 2 joueurs ou joueuses, le juge arbitre indiquera le volant à utiliser. Volant officiel RSL n°3.

Article 11 : Tenue

Les joueurs et joueuses doivent avoir une tenue correcte tee-shirt, short ou jupe ou robe de sport selon le règlement disponible sur le site de la FFBAD.

Article 12 : Arbitrage

Les matchs se dérouleront en **auto-arbitrage**. Si un joueur ou une joueuse désire un arbitre, il/elle pourra en effectuer la demande auprès du juge-arbitre qui désignera, dans la mesure du possible, un arbitre ou faisant office.

Les joueurs et joueuses sont invités à demander au juge arbitre de faire office d'arbitre, les accompagnants pourront être également sollicités.

Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté faute. Un volant touchant un obstacle au-dessus du terrain en cours de jeu sera compté faute. Au service, il sera « let » deux fois avant d'être compté faute.

Article 13 : Droit à l'image

Toute inscription comporte l'acceptation de l'utilisation de l'image, notamment pour la publication de résultats et de photos

Article 14 : Responsabilités

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, accident ou incident.

Article 15 : Restauration

L'organisation mettra en place une buvette afin que les joueurs, les joueuses et accompagnants puissent se restaurer.